

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN  
DU 25 MARS 2019 A 20H00

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, CASELLINO Mona, DEL NERO David, GOULARD Lénaïg, GOURVES Muriel, LAGADIC Nancy, LE DREFF Christophe, MAGOT Monique, MALARDE-AUBERTINY Sandrine, MONTOYA Jocelyne, RIVIERE Bruno, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Procurations : LE MAOUT Delphine à MONTOYA Jocelyne, MARTIN Corinne à MALARDE-AUBERTINY Sandrine.

Excusé : QUEMERE Denis.

Absents : GARNIER Pascal, LE GOFF Romain.

Secrétaire de séance : DEL NERO David.

-----  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, avec la modification apportée concernant la question « projet d'aménagement sur la parcelle C339 » : il s'agissait d'une information ; l'Assemblée n'avait pas été appelée à voter.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR 2018

M. le Maire procède à la présentation du compte de gestion pour l'année 2018, qui est identique dans les sommes et dans les masses au compte administratif.

Il invite les conseillers à voter pour son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour 2018.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Mme AUBERTINY-MALARDE, adjointe aux finances, procède à la présentation par chapitre du compte administratif de l'exercice 2018, qui fait apparaître un excédent de clôture de 419 680.67 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 149 492.79 € en section d'investissement.

Sur proposition du Maire, Mme GOURVES est élue président de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018, qui fait apparaître un excédent de clôture de 419 680.67 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 149 492.79 € à la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 est de 419 680.67 €. La section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 149 492.79 € ; les restes à réaliser s'élèvent à 34 958.00 € en dépenses et à 3 000 € en recettes.

M. RIVIERE propose d'affecter la somme de 400 000.00 € en réserves au compte 1068 (section d'investissement), et 19 680.67 € en report de fonctionnement, au compte 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2018, qui s'élève à 419 680.67 €, pour 400 000 € en réserves au compte 1068 et pour 19 680.67 € en report de fonctionnement au compte 002.

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR 2019

M. RIVIERE présente le programme d'investissements pour 2019, qui se présente comme suit :

Immobilisations incorporelles (études, logiciels, ...) : 10 000

Acquisitions :

- Matériel de bureau et informatique	25 000
- Mobilier restaurant scolaire maternelle	10 000
- Divers	30 000

Travaux prévus :

- Finitions restaurant scolaire	75 000
- Hangar service technique	40 000
- VRD arrière de l'école	25 000
- Jeux groupe scolaire	15 000
- Aménagements sportifs	25 000
- Amélioration éclairage public	26 000
- Enfouissement FT allée Vibert	52 000
- Eaux pluviales, enrobés Hent ar Bleizi	25 000
- Ventilation salle Lannurien	20 000
- Chauffage salle Lannurien	9 000
- Accessibilité salle Lannurien	5 000
- Divers	5 000
- Voirie : RAR bourg + Kervoal	32 000
- Marquage et signalisation	10 000
- Programme de voirie 2019	70 000

TOTAL INVESTISSEMENTS : 509 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
♦ ADOPTE le programme des investissements pour 2019.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019

M. le Maire propose, comme étudié en commission des finances, de maintenir en 2019 le taux des trois taxes directes locales qui se présentent donc comme suit :

✓ Taxe d'habitation :	14.89
✓ Taxe sur le foncier bâti :	16.19
✓ Taxe sur le foncier non bâti :	34.45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
♦ DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2019, tel que précisé ci-dessus.

## PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

Madame Sandrine AUBERTINY-MALARDE procède à la présentation du projet de budget primitif pour 2019, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 861 853 € et en section d'investissement, à 971 051 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
♦ ADOPTE le projet de budget primitif pour 2019.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Mme AUBERTINY-MALARDE présente les propositions faites par la commission des finances quant aux subventions à attribuer en 2019.

La récente association Pleuvennoise, « La nuit des légendes », en plus de leur soirée estivale ouverte au public et animée par des conteurs professionnels, propose d'organiser la traditionnelle « rando contée » qui a lieu début septembre. En mars, ils ont effectué une animation pour les enfants du Groupe Scolaire René Tressard.

M. SIMON propose d'aider autrement les apprentis qu'en attribuant une subvention à leur organisme ; par exemple, par le versement direct d'une somme destinée à l'achat de matériel professionnel.

Une réflexion pourra effectivement être menée, pourquoi pas sur le modèle du « coupon sport » : « coupon formation » ou « coupon équipement » ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE les subventions aux associations figurant sur la liste jointe en annexe, au titre de l'année 2019.

#### FIXATION DES TARIFS DES CAMPS D'ETE ORGANISES PAR L'ALSH EN 2019

Mme GOURVES rappelle que les tarifs pour les camps d'été organisés par la Maison des Enfants et des Loisirs (ALSH 3/12 ans) sont modulés selon les ressources des familles.

Ils ont été augmentés de 3% en 2017, hormis pour les trois tranches de ressources les plus basses, dont les tarifs étaient restés inchangés.

En 2018, les tarifs « extérieurs » ont été supprimés, afin de satisfaire aux recommandations de la CAF.

Elle propose d'augmenter de 2% les tarifs pour l'été 2019, comme suit :

TARIF JOURNEE CAMP ALSH						
0-1575 €	1576-2100 €	2101-2625 €	2626-3150 €	3151-4200 €	4201-5250 €	> 5251 €
9.08 €	12,67 €	15,31 €	18.60 €	19.58 €	21.44 €	25.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ FIXE les tarifs des camps d'été 2019 organisés par l'ALSH comme présentés ci-dessus.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Plan mercredi : Mme GOURVES informe les conseillers du projet de « convention charte qualité plan mercredi » annexée au PEdT, qui organise l'ouverture des mercredis à la journée depuis la fin des TAP.

Ce document constitue un avenant provisoire à notre PEdT, qui arrivera à échéance à la fin de l'année scolaire 2018-2019, et doit être validé par les conseils d'école avant transmission à la DDCS.

RIFSEEP : Lors du prochain Conseil Municipal, il sera demandé à l'Assemblée de délibérer sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire basé sur les Fonctions, les Sujétions, l'Expertise et l'Engagement professionnel).

Il s'agit du nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux, créé par décret en 2014 qui a fait l'objet en 2017 d'une circulaire d'application.

Ce régime permet d'appliquer une prime aux fonctions occupées et non plus au grade.

Il est composé d'une part fixe, l'IFSE qui est la part fixe obligatoire, basée sur les fonctions, divisée elle-même en une partie « fonction-expertise-sujétions » et une partie « expérience professionnelle », et d'une part variable facultative, le CIA, basée sur la valeur professionnelle.

Des critères sont définis afin de juger le niveau de fonctions, de technicité ou de sujétion de chaque poste, ainsi que des groupes de fonction.

Après avis du Comité Technique, le Conseil Municipal délibère sur ces critères et ces groupes de fonctions ainsi que sur des montants planchers et des montants maxima à ne pas dépasser.

Le Maire attribue ensuite par arrêté les attributions individuelles.

Ce nouveau régime remplace les autres primes préexistantes et peut s'appliquer aux non titulaires comme aux fonctionnaires.

Inauguration logements OPAC à Ti Skol : Elle a eu lieu avant la réunion du Conseil et s'est bien déroulée, les logements sont très beaux.

Rénovation du lavoir : M. ARZUR rend compte de l'avancement des travaux : le toit est posé ainsi que les ardoises, les plantations seront réalisées prochainement.

Le projet est reconnu comme étant une réussite.

3<sup>e</sup> fleur : Le dossier est à monter cette année. Le lavoir sera certainement un atout pour cette obtention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le Maire,

Christian RIVIERE.

